

## PROCURATION

### **Information quant aux conflits d'intérêts**

L'article 8, § 3 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées considère que, notamment, les mandataires suivants sont en situation de conflit d'intérêts : (i) Brederode, ses filiales, ses actionnaires de contrôle et les filiales de ses actionnaires de contrôle ; (ii) les administrateurs, employés et réviseur d'entreprises agréé de Brederode, de ses filiales, de ses actionnaires de contrôle et des filiales de ses actionnaires de contrôle ; (iii) les personnes ayant un lien familial avec les personnes précitées (dans la mesure où il s'agit d'une personne physique).

Si l'actionnaire n'indique pas le nom d'un mandataire dans la présente procuration, Brederode choisira un de ses administrateurs ou employés pour le/la représenter, de sorte que l'article 8, § 3 précité sera applicable.

En raison de leurs liens avec Brederode, les mandataires en situation de conflit d'intérêts visés ci-avant auront, d'une manière générale, tendance à voter en faveur des décisions proposées par le conseil d'administration.

Ils se conformeront toutefois aux instructions de vote explicites indiquées sur le présent formulaire. A défaut d'instruction de vote explicite, le mandataire n'est pas autorisé à exercer le droit de vote pour le compte de l'actionnaire.

Nom :

Prénoms :

Profession :

Adresse du domicile légal :

OU

Dénomination sociale :

Forme juridique :

Siège social :

Numéro de TVA ou numéro R.C.S. :

Identité complète du représentant légal et fonction exercée dans la société :

propriétaire de ..... actions de la société anonyme BREDERODE, ayant son siège social à 1840 Luxembourg, 32 Boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 174.490 (ci-après : « la Société »).

Déclare constituer pour mandataire spécial : .....

A qui il ou elle donne pouvoir de le ou la représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se réunira au siège social, le 8 mai 2019, avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion relatif aux états financiers annuels statutaires de l'exercice 2018
2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion relatif aux états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2018
3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2018
4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels statutaires et sur les états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2018
5. Approbation des états financiers annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2018

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve les états financiers annuels de la société au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 11 mars 2019.* »

Instruction de vote :        POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

6. Distribution et affectation du résultat

Proposition de décision : « *L'assemblée générale décide d'affecter un montant de € 1.250.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 44.558.761,85.* »

Instruction de vote :        POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 0,94 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission'.* »

Instruction de vote :        POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

7. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2018.* »

Instruction de vote :        POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

8. Démission de Monsieur Michel Delloye de sa fonction d'administrateur

Proposition de décision : « *L'assemblée générale prend acte de la cessation des fonctions d'administrateur de Monsieur Michel Delloye à compter de ce jour et le remercie pour l'exercice de son mandat.* »

Instruction de vote :        POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

9. Nomination de Monsieur René Beltjens comme administrateur indépendant

Proposition de décision : « *L'assemblée générale nomme Monsieur René Beltjens comme administrateur indépendant, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022.* »

Instruction de vote :        POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

10. Rapport de rémunération et rémunération des administrateurs

Proposition de décision : « *Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, (ii) la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration et (iii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.* »

Instruction de vote :        POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

Proposition de décision : « *L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2019, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 27.000.* »

Instruction de vote :        POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

11. Décharge au réviseur d'entreprises agréé de la société

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2018.* »

Instruction de vote :        POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

Le mandataire peut notamment :

- Prendre part à toutes délibérations, poser des questions et voter, amender ou rejeter, au nom du/de la soussigné(e) toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour ;
- Déclarer que le/la soussigné(e) a parfaite connaissance des statuts, de la situation financière de la Société et des documents annexés à l'ordre du jour et/ou mis à disposition des actionnaires ;
- Faire au cours l'assemblée tous dires, déclarations, réquisitions et réserves ; accepter toutes fonctions ;
- Participer à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer ;
- Aux effets ci-dessus, passer et signer tous les actes, pièces, procès-verbaux, registres, listes de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

Si un ordre du jour complété est publié en application de l'article 4 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, les procurations qui seraient notifiées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent, mais sont considérées comme nulles pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décision nouvelles.

Fait à .....

Le .....

Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)